



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

Autorisation de mandat pour la continuation des travaux du mur anti-bruit

La Ville a accepté de confier les travaux de construction du mur anti-bruit le long de l'autoroute 640 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de trouver une solution pour la reprise des travaux. Une entente interviendra donc quant au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation du projet.

Ressources humaines

Le directeur général a déposé la liste du personnel embauché au cours du mois. Maxime Hénault et Julien Saad ont été embauchés pour occuper le poste de préposé aux plateaux sportifs.

François Gagnon a été embauché comme préposé à la surveillance et à l'entretien au Centre culturel Laurent G. Belley et au domaine Garth.

Adjudication de soumission

Après analyse du dossier de soumission déposé par l'assureur La Capital Assureur de l'administration publique par le consultant Mallette actuaires inc., il a été décidé d'accepter la soumission déposée pour une durée maximale de 60 mois.

Appel d'offres pour les services d'analyse de l'eau potable

La Ville de Lorraine mandate la Ville de Rosemère, fournisseur d'eau potable, pour procéder à l'appel d'offres sur invitation, pour et au nom de la Ville de Lorraine, pour les services d'analyses bactériologiques et physico-chimiques de l'eau potable pour l'année 2019 avec une option de renouvellement pour l'année 2020.

Adoption du règlement concernant l'interdiction de fumer dans les parcs, espaces verts, boisés et passages piétonniers

Le conseil municipal a adopté le règlement 230-13 interdisant désormais de fumer dans les parcs, espaces verts, boisés et passage piétonniers sur l'ensemble du territoire de Lorraine.

Achat de mobilier urbain

Le conseil municipal a autorisé l'achat de bancs et de tables à pique-nique pour les parcs et espaces verts au montant de 12 704,24 \$, taxes incluses.

Adoption du plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

La Ville de Lorraine a pris connaissance du plan d'intervention révisé et est en accord avec le plan présenté. Elle a aussi pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année.

Adjudication de contrats aux plus bas soumissionnaires conformes

La Ville a octroyé le contrat pour le conditionnement et la valorisation des matières organiques pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023 à GSI Environnement inc. pour un coût de compostage de 54,90 \$/tonne pendant toutes les années applicables au contrat, pour un montant total de 455 041,27 \$, taxes incluses.

Le Conseil a également octroyé le contrat pour la réception et l'enfouissement des déchets domestiques, institutionnels et encombrants pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023 au plus bas soumissionnaire conforme Complexe Enviro Connexion Ltée, pour un coût d'enfouissement allant de 40 \$/tonne à 44 \$/tonne pour un montant total de 376 075,18 \$, taxes incluses.

Motions de félicitations

Le Conseil a adressé des motions de félicitations à M. François Legault pour son élection à titre de député de la circonscription de L'Assomption et de premier ministre du Gouvernement du Québec ainsi qu'à Mario Laframboise pour sa réélection à titre de député de la circonscription de Blainville.